

COMITE DE DIRECTION
du Samedi 5 Janvier 2019 à Haudainville

Présidence : M. Daniel FAY

Membres présents : Mmes Marie-Rose KAUFFMANN, Sandrine THIRIOT et Carine ZVER.

MM. Bernard AUBRIET, Frédéric VERLANT, Michel BEAUCHET, Daniel CHAOMLEFFEL, Patrick CORTIAL, Bernard DESCHAMPS, Jean- Luc EVRARD, Jean-Pol HENRY, Stéphane HUTIN, Francis LIGER, Christian LOUIS, Arnaud VALROFF et Jean-Pierre VICHERAT.

Membres excusés : MM. Stéphane HUTIN et Olivier JOUANNEAU.

Assistent : MM. Jean-Michel DILLMANN Président d'Honneur, Bernard PAQUIN Membre d'Honneur, Thierry GRANDJEAN C.D.F.A, Taoufiq BELFAKIR Directeur du District, Ludovic GERMAIN Président de la CDA.

Daniel FAY, président présente ses meilleurs vœux ainsi qu'une bonne santé aux membres présents et les remercie pour le travail accompli pour cette année 2018, puis passe à l'ordre du jour :

CARNET

Le Président informe le Comité de Direction :

des décès de :

- Monsieur Jean-Marie VINCENT, ancien Président de l'US Ligny en Barrois et ancien membre de la commission administrative du District.
- Du petit cousin de Jean-Pol HENRY.
- Monsieur Michel IDDIR, ancien joueur du BACC BAR LE DUC dans les années 1960, père de Stéphane IDDIR et grand père de Melvin IDDIR, tous deux éducateurs au BAR LE DUC FC.
- Monsieur Arnaud MURER, dirigeant du FC REVIGNY SUR ORNAIN.
- Monsieur René VIGOUR, emblématique Président du SC Les ISLETTES
- Madame Nadine PUGET, ancienne secrétaire du FC PAGNY SUR MEUSE.

- Hospitalisation de M. Bernard PAQUIN.
- Hospitalisation de M. Jean-Luc EVRARD.

- Naissance du petit Valentin, fils de Julien VIARD, joueur de l'Entente Centre Orain.

APPROBATION DU DERNIER PROCES VERBAL

Le procès-verbal de la réunion du Comité de Direction du 5 Octobre 2018 tel que paru sur le site internet du district le 25 Octobre 2018 est approuvé à l'unanimité.

INFORMATIONS - COURRIERS

- Le président a reçu de très nombreux vœux pour cette nouvelle année 2019.
- Subvention du Conseil Départemental d'un montant de 22590€. Remerciements au conseil départemental.
- Le président informe le comité que M. Jean-Claude DEMANGE a été nommé membre honoraire de l'arbitrage par le comité directeur de la LGEF.

- Demande d'exonération d'amendes (4 fois 50 €) du club de l'Entente VHF : le Comité de direction ne peut malheureusement donner une suite favorable à cette demande, car le district est le garant de l'application des règlements. Par contre, s'agissant de problèmes récurrents, le district propose de se déplacer au club de l'Entente VHF afin de former un ou plusieurs dirigeants en charge des formalités administratives.
- Liste récapitulative des mouvements de clubs provenant de la LGEF : le Futsal REVIGNY SUR ORNAIN est en inactivité.
- FFF : Plan d'actions fédéral autour de Coupe du Monde Féminine de la FIFA 2019.
- FFF : Projet de performance fédéral – Detections/Sélections Féminines.
- PV du Comité exécutif de la FFF du Mercredi 17 Octobre 2018.
- PV du Comité exécutif de la FFF du Mercredi 21 Novembre 2018.
- PV du Comité exécutif de la LALFA du Jeudi 11 Octobre 2018.

MISE EN PLACE DU COMITE DE DIRECTION (jusqu'en 2020)

Président d'honneur :

- M. Jean-Michel DILLMANN
- M. Hervé CANTIANI (décédé le 30 Août 2018)

Membre d'Honneur

- M. Guy MASSON (décédé le 7 Avril 2015)
- M. Bernard PAQUIN

Président :

- M. Daniel FAY

Vice-président délégué :

- M. Bernard AUBRIET

Vices présidents :

- M. Michel BEAUCHET
- M. Christian LOUIS

Secrétaire Général

- M. Jean-Pierre VICHERAT

Trésorier :

- M. Francis LIGER

Trésorier Adjoint :

- M. Daniel CHAOMLEFFEL

MEMBRES :

- Mme Sandrine THIRIOT
- Mme Carine ZVER
- M. Bernard DESCHAMPS
- M. Jean-Luc EVRARD
- M. Jean-Pol HENRY
- M. Arnaud VALROFF
- M. Frédéric VERLANT

REPRESENTANT DES ARBITRES

- M. Stéphane HUTIN

REPRESENTANT DES EDUCATEURS

- M. Patrick CORTIAL

REPRESENTANT LE FOOT FEMININ

- Mme Marie Rose KAUFMANN

REPRESENTANT LES MEDECINS

- Dr Olivier JOUANNEAU

VOTE DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Depuis la saison 2017/18, les commissions départementales du statut de l'arbitrage ont été créées pour contraindre légèrement les clubs dans le but de pouvoir couvrir toutes les rencontres du championnat meusien.

La commission meusienne a travaillé dans ce sens et a présenté les nouvelles dispositions du statut départemental au vote des clubs lors de la dernière A.G. du District. Une de ces dispositions a été mal perçue par les clubs et a fait l'objet d'un vote rejet.

Après vérification des textes fédéraux, nous avons découvert que nous avons fait une erreur statutaire, à savoir que, seul l'article 41 « nombre d'arbitres » était à proposer au vote des clubs lors de l'A.G.

L'article 34 précise que les arbitres ont l'obligation de diriger un nombre minimum de rencontres par saison. Ce nombre et ses modalités de comptabilisation sont fixés pour tous les districts par le comité de direction de celui-ci sur proposition de la commission départementale de l'arbitrage.

Aujourd'hui, la commission, après avoir recueilli les propositions de la Commission Départementale d'Arbitrage, soumet donc au vote du C.D. les nouvelles dispositions des articles 34, 41 et 46 afin de pouvoir présenter au vote des clubs lors de la prochaine A.G. les dispositions de l'article 41.

Pour l'article 34, il est nécessaire de comparer la situation de la saison 2017/18 avec la proposition de la saison 2018/19 suivant les tableaux ci-après et justifier le choix de la CDSA pour la présente saison.

Saison 2017/2018

Catégorie	Arbitre majeur	Arbitre mineur
Arbitre temps plein (1)	20 prestations hors samedi	20 prestations
Arbitre joueur (0.5)*	10 prestations hors samedi	10 prestations
Arbitre stagiaire (1)	10 prestations hors samedi	10 prestations

Saison 2018/2019

Catégorie	Arbitre majeur	Arbitre mineur
Arbitre temps plein (1)	18 prestations hors samedi	18 prestations dont au moins 10 samedis
Arbitre joueur (1)*	13 prestations hors samedi	13 prestations dont au moins 7 samedis
Arbitre stagiaire (1)	13 prestations hors samedi	13 prestations

1 - Pour les arbitres à temps plein, les obligations ont faiblement baissé.

2 - Pour les arbitres joueurs, il faut prendre en compte le fait que cette saison, **un arbitre joueur compte pour un arbitre à temps plein** alors que la saison précédente, il ne comptait que pour un demi arbitre à temps plein. En 2017/18, il fallait deux arbitres joueurs et 20 prestations hors samedi pour satisfaire à l'art.34 alors qu'en 2018/19, un seul arbitre joueur comptera pour son club avec seulement 13 prestations.

La qualité d'arbitre-joueur oblige un joueur à arbitrer autant, qu'il pourra avoir la possibilité de jouer. 13 prestations semblent être le bon compromis sur la moyenne de 24 journées de désignations d'arbitres.

3 – Sans changement pour les arbitres stagiaires

Article 41 – Nombre d’arbitres

1. Le recrutement des arbitres est obligatoire pour les clubs participant aux compétitions officielles. Le nombre d’arbitres officiels que les clubs doivent mettre à la disposition de leur district ou de leur ligue, au sens donné à l’article 33, est variable suivant la compétition à laquelle participe leur équipe première et ne peut être inférieur à :

	2017/2018	2018/2019
Championnat départemental 1	2 arbitres dont 1 arbitre majeur.	2 arbitres dont 1 arbitre majeur.
Championnat départemental 2	2 arbitres	2 arbitres
Championnat départemental 3	2 arbitres	2 arbitres
Championnat départemental 4	1 arbitre	1 arbitre

Sans changement par rapport à la saison précédente

Article 46 - Sanctions financières

Les sanctions financières sont les suivantes :

a) Première saison d’infraction – par arbitre manquant :

	2017/2018	2018/2019
Championnat départemental 1	120 €	120 €
Championnat départemental 2	116.20 €	100 €
Championnat départemental 3	116.20 €	80 €
Championnat départemental 4	77.70 €	60 €

En 2018/19 : D 1 : Idem D 2 : - 16,20 € D 3 : - 36,20 € D 4 : - 17,70€

b) Deuxième saison d’infraction : amendes doublées.

c) Troisième saison d’infraction : amendes triplées.

d) Quatrième saison d’infraction : amendes quadruplées.

e) L’amende est infligée au club en infraction immédiatement après l’examen du 31 janvier. Au 1^{er} juin, les sanctions financières sont réajustées définitivement en fonction du nombre d’arbitres ayant réalisé leur quota de matchs, selon le barème ci-dessus. Le montant supplémentaire des sanctions financières est versé immédiatement.

Après avoir été débattues, les propositions de la CDSA pour la saison 2018/2019 ont été mises au vote et acceptées par la majorité du CD.

L’article 41 sera proposé au vote des clubs lors de la prochaine assemblée générale.

POINT SUR LA FEMMINISATION

Les licenciées, état au 5 janvier 2019 :

Pour la saison 2018/19, il y a en Meuse 492 licenciées (323 Jeunes, 61 Séniore, 107 dirigeantes, 1 arbitre).

Evolution des pratiquantes sur les 4 dernières saisons :

2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/19
251	347	295	323
	+ 38,25 %	- 14 %	+8,7 %

Les clubs aujourd'hui :

Chez les jeunes : 4 clubs engagés en compétition

U9F : Mangiennes, ECO et Lérrouville

U11F : Sorcy-Void, BFC, Mangiennes

U13F : Sorcy-Void

U16F : Sorcy-Void et Mangiennes

U18F : BFC, Mangiennes à 8

ECO à 11

Chez les sénières : 4 clubs engagés en compétition

Foot à 8 : Thierville

Foot à 11 : ECO, VHF, Sorcy-Void

Les actions réalisées en 2018 :

Des journées de détection : préparation et matchs

De nombreuses journées de football à 8 et futsal, alternées dans le nord et le sud du département.

Le 4 mai 2018 Matchs sélections Meuse U13f et U15f contre sélections des Vosges à Sorcy.

Rentrée du Foot à St Mihiel le samedi 13 octobre 2018 pour les U7F aux U11F.

La semaine du football féminin 7^{ème} édition :

Elle a eu lieu du 02 juin 09 juin 2018 (à partir du 21 avril 2018).

Les clubs investis dans le football féminin ont organisé différentes actions et des journées portes ouvertes pour permettre aux jeunes filles intéressées par l'activité de pouvoir essayer.

La fête du football féminin meusien à Void le 08 mai 2018 :

Les joueuses des U8F aux U18F ont foulé l'aire de jeu en participant à la Fête du Football Féminin. L'animation (ateliers éducatifs avec le Programme Educatif Fédéral et rencontres en Foot réduit) s'est terminée par la remise des récompenses.

Les actions à venir en 2019 :

Plateaux avec la thématique Coupe du monde :

Dimanche 20 janvier à Ligny (Futsal) : coupes Futsal U16F / U19F / Sénières

Plateau U8 aux U12F à Ligny le samedi 26 janvier 2019, après-midi (Futsal)

2 plateaux « animation U7F aux U11F » printemps 2019

Tournée Coupe du Monde Féminines à Etain le mercredi 1^{er} mai 2019

La semaine du football féminin 8^{ème} édition :

Du 08 au 15 mai 2019 avec extension de la période pour permettre davantage d'actions dans les clubs.

La fête du football féminin meusien à Ligny (date à définir)

Fête du Foot Féminin sous forme de coupes U16F / U19F / Sénières en Foot à 8

Formations féminines :

Formation « Animatrices » le samedi 23 mars 2019 à Ligny avec un plateau Féminins des U6F aux U11F

POINT SUR LES COMPETITIONS

Malgré les conditions climatiques défavorables, on dénombre peu de matches non joués :

- Trois rencontres en Départementale 1
- Douze rencontres en Départementale 2 groupe A.
- Treize rencontres en Départementale 2 groupe B.
- Une rencontre en Départementale 3 groupe C.
- Une rencontre en Départementale U 18.
- Une seule rencontre U 15 fut jouée dans le groupe C le 22 décembre 2018 car elle avait une incidence au classement, sinon pour toutes les autres catégories, le classement a été arrêté tel quel.

- **U15 DEPARTEMENTAL 1**

Les équipes suivantes : SA Verdun Belleville, Entente VHF, Entente Sorcy Void Vacon, Mihiel Maizey Lacroix 2, Entente Centre Ornain et Bar le Duc FC 2, accèdent à la Phase Haute de Printemps.

- **U13 DEPARTEMENTAL 1**

L'Entente VHF 1 accède au niveau régional U13 R2.

Les équipes de l'Entente Sorcy Void Vacon 2, LL Vaucouleurs et Dugny Dieue descendent en U13 départemental 2.

- **U13 DEPARTEMENTAL 2**

Les équipes de l'AS Stenay Mouzay 1 et de l'Entente VHF 2 accèdent au niveau U13 départemental 1.

POINT SUR LE FUTSAL

Coupe Nationale Séniors

13 équipes engagées

Forfaits :

- plateau : AC Brillon, FC Hironville, LL Vaucouleurs
- Un match : AS Tréveray

4 clubs au 1^{er} tour régional : ASC Montiers, ENT Sorcy VV, US Behonne L, US Thierville

US Thierville contre Evolve à 16h, le samedi 5 janvier 2019.

Pour la saison 2019/2020, la coupe Nationale sera gérée par la LGEF avec match simple dès le premier tour.

Coupes Départementales U13, U15, U18, Séniors et Féminines

Constats :

- Baisse du nombre d'équipes engagées des U13 aux Séniors
- Engagements de plus en plus tardifs
- Niveau de pratique :
 - ✓ Séniors : 1 niveau
 - ✓ U13 aux U18 : 2 niveaux
- 2 plateaux minimum par équipe

Finales Départementales U13, U15, U18, Séniors et Féminines :

U13 : samedi 2 février 2019 à Ligny

U15 : Dimanche 10 février 2019 à Damvillers

U18 : Dimanche 10 février 2019 à Etain

Finale secteur Lorrain U17 : Dimanche 17 février 2019 à Etain

Séniors : Dimanche 10 février 2019 à Pagny (Finale secteur Lorrain Séniors le lundi 22 avril 2019 à Epinal)

Féminines : dimanche 20 janvier 2019 à Ligny

- U16 F le matin
- U19 F et Séniors l'après-midi

Vétérans :

Secteur Nord : plateau annulé le 16 décembre 2018 à Etain

Secteur Sud : Dimanche 13 janvier 2019 à Pagny

- SC Commercy, Sorcy Vétéran, LL Vaucouleurs, Rigny, Pagny, US Behonne L

U7 / U9 :

3 plateaux par club

Plateaux de solidarité U7 et U9 se sont bien passés avec la remise officielle des jouets au district le mardi 11 décembre 2019

U11 :

2 plateaux par équipe

- Remise d'une coupe à chaque équipe au 2^{ème} plateau

Arbitrage :

Deux Formations des arbitres ont eu lieu au mois de décembre à Void et à Belleray.

POINT SUR LE SUIVI DES BENEVOLES

La commission de fidélisation et de valorisation des bénévoles aura lieu **mardi 29 janvier 2019 à 17 heures** pour mettre en place les modalités de récompenses pour la saison 2018/2019.

Le Secrétaire Général,
Jean-Pierre VICHERAT